



# La Charte d'accueil des Relais Motards

Il ne s'agit pas de labelliser nos Relais Motos, encore moins de les formater mais de sélectionner des établissements qui S'ENGAGENT sur notre Charte d'accueil.

La Charte d'accueil de la Fédération des Motards de France a été mise au point, de concert, par les membres de l'association. Elle répond à ce que les motards attendent d'un bon relais sur la route, pour eux et leurs machines. Les Relais Motos s'engagent sur cette Charte lorsqu'ils deviennent nos partenaires, d'ailleurs ils trouvent tous cela naturel et nous disent: "*Ces clauses vont de soi avec notre devoir de passionné*". Grâce à eux et à la FMF nationale, le rouleur, ses amis et sa famille, sont assurés d'être bien accueillis sur les routes de France et de Navarre.

## Le Relais Moto

- I. S'oblige à afficher le panneau "Relais Moto FMF" confirmant de façon certaine son appartenance à la chaîne pour l'année en cours ET s'interdit de le conserver s'il ne l'est plus.
- II. Met à disposition parking moto visible depuis l'établissement et, pour les hôtels, au minimum un parking privé.
- III. Réserve au motard un accueil spécifique (*s'il est trempé, un coin pour se sécher*), lui souhaite la bienvenue en tant que Relais Motard ET lui indique un endroit où entreposer casque et bagages sous surveillance.
- IV. Doit laisser ouvert tard le soir si un motard ayant réservé a été retardé par un temps de chien ou un empêchement inévitable, à lui d'avoir la courtoisie de prévenir avant 22 h.
- V. Doit mettre à disposition une liste d'adresses locales : mécano, concession, pompe à essence (*emplacement, kilomètres à parcourir, jour de fermeture...*), les routes fermées, en travaux ou en très mauvais état... Toute adresse utile et touristique dans la région.
- VI. Doit veiller à ce que chacun soit en état de reprendre la route dans les meilleures conditions (*abus d'alcool, etc.*) et fera le petit geste convivial au moment du départ (*abonnement-découverte, café...*).

